

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 04/01/2023

## **SÉCHERESSE 2021**

La commune de Saint-Pierre-le-Vieux reconnue en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 20 décembre 2022 NOR : IOME2235882A relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel (JORF n°0302 du 30 décembre 2022) reconnaît la commune de Saint-Pierre-le-Vieux en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er avril au 30 juin 2021.

Les personnes concernées disposent d'un délai de dix jours à compter du 30 décembre 2022 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046836934

Service départemental de la communication interministérielle